

## **RELEVÉ DE DÉCISIONS 2010**

### **Décision n°01 /CONFEJES/B9 -2010 : Rapport d'activités**

Le Bureau approuve le rapport d'activités présenté par le Secrétaire Général et prend acte avec satisfaction du taux de réalisation élevé de la programmation 2009.

Il félicite le Secrétaire Général et ses collaborateurs d'avoir su faire face au mieux aux contraintes diverses, particulièrement d'ordre financier, tout en se conformant scrupuleusement aux orientations et directives résultant de la 32<sup>ème</sup> session ministérielle.

### **Décision n°02 /CONFEJES/B9 -2010 : Jeux de la Francophonie**

Le Bureau, après avoir pris connaissance des rapports du Secrétaire Général de la CONFEJES et du Directeur de la Jeunesse de l'Organisation Internationale de la Francophonie, le Dr Mahamane Lawan SERIBA, se réjouit de l'éclatant succès de la VIème édition des Jeux de la Francophonie organisés au Liban du 27 septembre au 06 octobre 2009.

Il remercie chaleureusement le peuple et les autorités Libanaises dont la totale implication constitue l'un des éléments essentiels de ce succès.

Il adresse ses félicitations aux Comités international et national des Jeux de la Francophonie ainsi qu'au Directeur des Jeux.

Il apprécie le rôle important joué par la CONFEJES tant dans l'accompagnement que dans l'environnement de ces Jeux.

Il adresse ses vœux de parfaite réussite à la ville de Nice (France) hôte désigné des VII<sup>èmes</sup> Jeux.

### **Décision n°03/CONFEJES/B9 -2010 : Année Internationale de la Jeunesse**

Le Bureau

- se félicite de la proclamation par l'Organisation des Nations Unies, sur proposition tunisienne, de l'année 2010 année internationale de la Jeunesse ;
- Invite les Etats et gouvernements membres à célébrer par des actions nationales cette « année de la jeunesse » et à participer à la Conférence mondiale des Nations Unies sur la jeunesse prévue en 2011 ;
- Leur propose d'apporter des contributions volontaires pour appuyer toutes les activités liées à l'Année Internationale de la Jeunesse ;
- Charge le Secrétaire Général d'inscrire sous le signe de l'Année Internationale de la Jeunesse les actions de la programmation 2010 qui peuvent s'y rattacher.

### **Décision n°04/CONFEJES/B9 -2010 : Jeux Africains des Jeunes**

Le Bureau prend note avec intérêt de l'organisation en 2010 par l'Association des Comités Nationaux Olympiques Africains (ACNOA) des 1<sup>er</sup> Jeux Africains des Jeunes.

Il encourage les pays membres concernés à participer très largement à ces Jeux qui se tiendront au Maroc du 13 au 18 juillet 2010.

### **Au titre des programmes :**

### **Décision n°05/CONFJES/B9 -2010 : Programmation 2010**

Le Bureau adopte la programmation 2010 présentée par le Secrétaire Général, en rappelant que sa mise en œuvre intégrale reste tributaire de la disponibilité effective des financements nécessaires.

A ce titre, il renouvelle le mandat donné au Secrétaire Général pour la programmation 2009 de procéder, le cas échéant, aux adaptations nécessaires selon l'enveloppe financière disponible, tout en respectant la cohérence du principe de programmation quadriennale.

### **Décision n°06/CONFJES/B9 -2010 : Convention cadre CONFJES-CONFEMEN sur la relance de l'Education Physique et du Sport à l'Ecole**

Le Bureau prend acte de l'état d'avancement des travaux relatifs à la relance de l'Education Physique et du Sport à l'Ecole et autorise le Secrétaire Général à poursuivre la concertation avec la CONFEMEN, en vue de :

- la signature du projet de Convention-cadre entre les deux institutions présenté au Bureau ;
- la mise en œuvre des dispositions prévues par ladite convention en vue de la relance de l'Education Physique et du Sport à l'Ecole ;
- la rédaction d'un plaidoyer d'information et de sensibilisation des intervenants et des partenaires de l'Ecole pour la relance de l'Education Physique et du Sport dans le système éducatif ;
- l'organisation de discussions avec l'Organisation Internationale de la Francophonie dans la perspective de son éventuelle implication dans le processus de relance.

### **Décision n°07 /CONFJES/ B9 : 2010 : Soutien aux pays en situation de post-conflit**

Le Bureau, informé des actions pilotes conduites de manière satisfaisante dans certains pays membres, conformément à la décision n° 12/CONFJES/B8-2008 relative au soutien aux Etats fragiles et/ou en sortie de crise, donne mandat au Secrétaire général de poursuivre ces actions en collaboration avec les partenaires identifiés.

Très sensible à la détresse du peuple Haïtien après la catastrophe qui a frappé son pays, le Bureau invite le Secrétaire Général dans le cadre fixé par la présente décision, à étudier et à mettre en œuvre en 2010 un programme de solidarité active au bénéfice des jeunes haïtiens et à en informer les Etats et gouvernements membres.

### **Décision n°08 /CONFJES/B9-2010 : La lutte contre le dopage dans le sport en francophonie**

Le Bureau prend acte du bilan de la mise en œuvre du partenariat avec l'Agence Mondiale Antidopage (AMA) et donne mandat au Secrétaire général de poursuivre ce partenariat, de recentrer les actions de la CONFJES visant à la lutte contre le dopage vers les domaines de l'information, de la sensibilisation, de l'éducation et de la prévention.

Le Bureau qui célébrera cette année le 10<sup>ème</sup> anniversaire de la « Déclaration de Libreville » invite ceux d es Etats et gouvernements qui ne l'ont pas encore fait, à ratifier la Convention internationale de l'UNESCO sur le dopage dans le sport.

### **Décision n°09 /CONFJES/ B9 -2010 : Promotion du sport pour personnes handicapées**

Le Bureau prend acte des difficultés de promotion du sport pour personnes handicapées liées à la diversité des formes de pratique, à l'insuffisance des ressources humaines qualifiées et au manque de matériels de

pratique spécifiques et donne mandat au Secrétaire général de tout mettre en œuvre pour la conception, la production et la diffusion **d'un guide** pratique des activités physiques et sportives pour personnes handicapées.

**Décision n°10/CONFJES/ B9 -2010 : Production d'un Guide de formation en gestion et maintenance des infrastructures sportives**

Le Bureau prend acte de l'état d'avancement des travaux visant à l'élaboration du guide de formation à la gestion et à la maintenance des infrastructures sportives et donne mandat au Secrétaire général de tout mettre en œuvre pour la production en 2010 du **guide de formation en gestion et maintenance des infrastructures sportives**.

**Décision n°11 /CONFJES/B9-2010 : mesures visant à l'amélioration du fonctionnement du FIJ**

Le Bureau prend acte du rapport d'amélioration du FIJ et décide :

1. de fixer les frais de suivi des projets ainsi qu'il suit :
  - la première année de suivi : 75 000 FCFA
  - la deuxième année de suivi : 50 000 FCFA
  - la troisième et dernière année de suivi : 25 000 FCFA
  
2. de rehausser ainsi qu'il suit les montants des prix alloués dans le cadre du Concours international de la meilleure entreprise jeune :
  - premier prix : 3 000 000 FCFA, au lieu de 1 500 000 FCFA,
  - deuxième prix : 2 000 000 FCFA au lieu de 1 000 000 FCFA,
  - troisième prix : 1 000 000 FCFA au lieu de 500 000 FCFA
  - les autres participants recevront chacun un titre de participation (médaille, attestation, etc.).
  
3. d'allouer un montant de 2 000 000 FCFA à tout pays désireux d'organiser le Concours national de la meilleure entreprise jeune pour participer au Concours international ;
  
4. de donner mandat au Secrétaire général de tout mettre en œuvre pour mener une étude d'impact sur le FIJ

**Décision n°12/CONFJES/B9-2010 : GTCF**

Le Bureau :

- approuve la nomination de Madame Valiollah GILMUS SAINT –LOUIS, d'Haïti, en tant que coordonnatrice internationale du GTCF ;
  
- approuve la composition du bureau du GTCF dont le mandat débute en mars 2010 et se terminera en février 2013. Les coordonnatrices régionales composant le nouveau bureau sont :
  - Pour la zone A (Europe et Amérique du Nord) : Michèle TOUSSAINT (France) ; Anne-Marie VERHOEVEN (Belgique) ; Yvonne MC KINNON (Canada) ;

- Pour la Zone B (Afrique de l'Ouest) : Safiétou DIOP (Sénégal) ; Diénébou SANOGO (Mali) ;
- Pour la Zone C (Afrique Centrale et Grands Lacs) : Elize KASESE (RDC) ; Henriette YOUANGA (Centrafrique) ;
- Pour la Zone D : (Afrique du Nord, Méditerranée et Europe Centrale) : Fatima EZZAHRA (Maroc) ; Noura OUERFELLI (Tunisie) ;
- Pour la Zone E (Océan Indien, Asie et Caraïbes) : Ifrah ABDILLAHY FARAH (Djibouti) ; Valiollah GILMUS SAINT-LOUIS (Haïti).

## **Au titre du fonctionnement et de la gestion**

### **Décision n°13 /CONFEJES/B9-2010 : Alimentation du Fonds Commun**

Le Bureau enregistre les annonces de contribution au Fonds Commun pour un montant total de : Six cent trente trois millions trois cent mille francs CFA (633 300 000 FCFA).

Il remercie les Etats et gouvernements y ayant contribué.

### **Décision n°14 /CONFEJES/B9-2010 : Rapport des Commissaires aux comptes**

Le Bureau adopte le rapport et les recommandations des Commissaires aux comptes pour l'exercice 2009.

### **Décision n°15 /CONFEJES/B9-2010 : Quitus au Secrétaire général**

Le Bureau donne quitus au Secrétaire général pour sa gestion du 1<sup>er</sup> janvier 2009 au 31 décembre 2009.

### **Décision n°16 /CONFEJES/B9-2010 : Rapport financier**

Le Bureau adopte le rapport financier présenté par le Secrétaire général et constate la bonne gestion administrative et financière de l'exercice 2009.

Il se félicite de la dynamique d'exécution des programmes, tout en restant attentif à une gestion équilibrée de la programmation en 2010.

### **Décision n°17 /CONFEJES/B9-2010 : Budget de fonctionnement**

Le Bureau adopte le budget de fonctionnement 2010 du Secrétariat général, équilibré en recettes et en dépenses à la somme de deux cent cinquante millions six cent cinquante quatre mille deux cent soixante quatre FCFA (250 654 264 FCFA).

### **Décision n°18 /CONFEJES/B9-2010 : Immobilisation et amortissements**

Le Bureau autorise le Secrétaire général à utiliser, pour les amortissements 2010, les recettes disponibles provenant des produits exceptionnels 2009, des gains de change 2009 et des fonds reportés de projets clôturés.

Il donne mandat au Secrétaire général de faire étudier et de proposer plusieurs options pour l'intégration des amortissements dans le budget 2011.

### **Décision n°19 /CONFEJES/B9-2010 : Optimisation de la trésorerie**

Le Bureau prend acte avec satisfaction des premières dispositions prises par le Secrétaire général en application de la décision n° 19/CONFEJES/C32-2009.

Il l'invite à poursuivre la mise en œuvre de cette politique d'optimisation de la trésorerie, dans le respect des directives de la décision susnommée, et à mettre en place en 2010 un plan d'accompagnement de la gestion financière et comptable.

**Décision n°20 /CONFEJES/B9-2010 : Textes fondamentaux**

Le Bureau donne mandat au Secrétaire général d'organiser la concertation nécessaire, puis de présenter à la prochaine Conférence ministérielle de 2011 un projet de révision et de réactualisation des Textes fondamentaux de la CONFEJES.